M
G

PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 6 OCTOBRE 2026

Municipalité de Dixville, une session extraordinaire du conseil municipal est tenue le 6 octobre 2026 à 21 h 54 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence du Maire Anthony Laroche et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Julien Cloutier	Mme Marilène Beauchesne
M. Peter Buzzell	M. Pierre Quirion
Mme Annie Martel	Mme Maryse Barrette

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Tous les membres du conseil sont présents, renoncent à l'avis de convocation et consentent à ouvrir cette présente séance extraordinaire.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 21 h 54 par le Maire Anthony Laroche.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-10-06/10

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent prendre une décision concernant une consultation publique ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Maryse Barrette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

4.0 CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET ÉOLIEN

2026-10-06/11

CONSIDÉRANT QUE des firmes spécialisées en communication ont soumis des offres de services afin d'accompagner la Municipalité dans la réalisation d'une démarche de consultation publique auprès de la population ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Catapulte propose de concevoir et d'animer une démarche de consultation publique neutre, impartiale, rigoureuse, professionnelle et adaptée à la réalité de Dixville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une rencontre virtuelle Teams le 28 septembre 2026 avec la firme Catapulte, qui a expliqué son offre de services ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat proposé par Catapulte comprend notamment :

- L'accompagnement stratégique, la préparation, l'animation et l'analyse de la séance d'information ;
- L'élaboration, la diffusion et l'analyse d'un sondage auprès de la population ;
- L'analyse des résultats et la rétroaction au conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE cette démarche permettra au conseil municipal de bénéficier d'un portrait des préoccupations, des attentes et du niveau d'acceptabilité sociale au sein de la communauté afin de contribuer à éclairer sa prise de décision ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition prévoit une banque d'heures pour la partie consultation publique estimée à 5 500 $ et un montant forfaitaire de 4 000 $ pour la partie sondage, auquel s'ajoutent les frais de déplacement et de production de documents ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme Catapulte selon les modalités prévues dans sa proposition de services au montant estimé de 9 500 $ plus frais et taxes applicables.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

6.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-10-06/12

IL EST PROPOSÉ par madame la Conseillère Marilène Beauchesne et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21 h 57.

Greffier-trésorier

Maire

Je, Anthony Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.